

Décision n° 72 NOM du 23 février 2007

Le Président de la République,

Vu l'article 56 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, et notamment ses articles 1^{er} et 8 ;

Vu la décision en date du 21 février 1998 par laquelle il a nommé un membre du Conseil constitutionnel,

Décide :

M. Jean-Louis Debré est nommé membre du Conseil constitutionnel en remplacement de M. Pierre Mazeaud.

Fait à Paris, le 23 février 2007.

Jacques Chirac

Journal officiel du 24 février 2007, p. 3353 (n° 1)

Recueil, p. 482